



Rupture contrat d'apprentissage

Par Ezra

Bonjour,

Je suis étudiante étrangère en apprentissage (alternance). J'ai commencé mon contrat en juillet 2025 et celui-ci doit normalement se terminer début septembre 2026.

Après avoir discuté avec mon entreprise d'une éventuelle embauche en CDI à la suite de mon alternance, ils m'ont indiqué qu'aucun poste ne serait ouvert pour moi. De mon côté, j'ai réussi à obtenir une promesse d'embauche pour un nouveau poste qui débiterait le 3 août 2026.

Je souhaite donc mettre fin à mon contrat d'alternance de manière anticipée afin que celui-ci se termine le 31 juillet 2026. J'en ai parlé à mon manager aujourd'hui (3 juin) et j'ai senti une certaine réticence concernant mon départ un mois plus tôt.

Je voudrais donc savoir : si mon employeur refuse une rupture amiable/anticipée du contrat, quels sont mes recours ou les solutions possibles dans ma situation ?

Je ne peux pas me permettre de laisser passer cette opportunité professionnelle, surtout sachant que mon entreprise actuelle ne prévoit pas de me proposer un poste après la fin de mon alternance.

Par kang74

Bonjour

Avez vous passé votre examen et réussit votre diplôme ?
Qu'en pense le centre de formation ?

Ce serait bien de le contacter pour qu'il vous donne les coordonnées du médiateur de l'apprentissage .